

*Date de dépôt : 26 mai 2010*

## **Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation urgente écrite de Mme Sylvia Nissim : Manque de parking à vélo au Collège Rousseau !**

Mesdames et  
Messieurs les Députés,

En date du 7 mai 2010, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

*La mobilité douce est saine et responsable envers l'environnement, et à ce titre elle doit être encouragée, c'est une des missions de la direction générale de la mobilité et de son service de la mobilité douce et des espaces publics (SEMDEP).*

*L'utilisation du vélo, en particulier, peut facilement être encouragée par la pose de râteliers et la création de places sécurisées.*

*Il a été porté à votre attention que de telles places manquaient aux abords du collège Rousseau. Il y a bien une salle en sous-sol mal éclairée et sécurisée pour quelques six vélos de professeurs, mais pas d'autres emplacements à l'extérieur pour d'autres utilisateurs. Les élèves désirant venir en vélo au collège doivent se parquer dehors en s'attachant à ce qu'ils trouvent de fixe (rampes, lampadaires, etc.).*

*Afin d'améliorer la situation, des râteliers pourraient être fixés devant le collège Rousseau.*

**Ma question est la suivante :**

*Le Conseil d'Etat peut-il remédier à cette situation en installant des stationnement sécurisés en suffisance?*

## REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

Le Conseil d'Etat encourage la mobilité douce, notamment pour l'accès aux établissements scolaire et, à ce titre, partage la préoccupation exprimée par l'interpellatrice.

La problématique du stationnement sécurisé des cycles, dans l'enceinte du collège Rousseau, est connue de la direction du collège ainsi que de l'office des bâtiments, chargé de la gestion patrimoniale de tels établissements. Une solution d'aménagement est en cours d'étude, afin de répondre au besoin en stationnement pour les cycles.

La direction générale de la mobilité, qui participe au développement des projets d'infrastructures en matière de mobilité douce sur le domaine public, pourra, dans ce cadre, apporter son soutien.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

### AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

La chancelière :  
Anja WYDEN GUELPA

Le président :  
François LONGCHAMP